



Divorce marié trois enfants

Par **maxflotib**, le **23/05/2010** à **11:43**

Bonjour, rnje souhaite divorcer de mon épouse avec qui je suis marié depuis 7 ans. rnEnsemble nous avons eu trois enfants âgés de 8 ans, 6 ans et 6 ans. rnje suis fonctionnaire de profession et bénéficie d'un logement attribué par nécessité de service. Je perçois 2000 euros par mois. rnMon épouse quant à elle est actuellement en formation et perçoit 860 euros d'allocations chômage. Elle termine sa formation en novembre 2010 et devrait trouver un travail comme infirmière sur le secteur où nous résidons. rnnous souhaiterions établir une garde alternée une semaine sur deux et divorcer à l'amiable. rnA combien de prestation alimentaire puis je m'attendre ? rnmerci pour tous renseignements qui pourraient m'éclairer ...

Par **fabienne034**, le **23/05/2010** à **15:54**

bonjour, rn rn environ 900 euros rn rn pour tout savoir sur le divorcern rn <http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm> rn rn vous pouvez tout préparer avec un accord transactionnel de divorce

Par **julius**, le **23/05/2010** à **16:00**

Bonjour, rn rn Dans la garde alternée , chacun aura les enfants "à tour de rôle" , et en aura donc les entiers dépens. rnCependant , vous pouvez vous entendre (ou le JAF vous obliger) à ce que l'un des deux , ayant des revenus disproportionnés par rapport à l'autre verse à l'autre une pension pour l'éducation et la subsistance des enfants.

Par **maxflotib**, le **24/05/2010** à **13:23**

merci de ces renseignements. rnje m'attendais effectivement à une somme identique mais je pensais que le fait d'avoir la garde alternée pouvait faire baisser cette prestation. rnrnil ne me restera pas grand chose pour profiter avec mes enfants lorsque je les aurais. surtout que ma femme va probablement gagner autant que moi sinon plus dans les mois à venir. rnrnEnfin, la loi est ainsi faite, je demanderais par la suite au JAF une révision si la situation change. rnrnY a t il un délai (dans le temps) afin de demander une révision de pension alimentaire si la situation professionnelle de l'un ou de l'autre est modifiée ???

Par **julius**, le **24/05/2010** à **17:36**

Lorsque vous estimez nécessaire (sans abus) dès que vous estimez qu'une situation mérite la révision. (changement de situation de vie par exemple)rnlI faudra prévoir les frais d'avocat si nécessaire.

Par **amajuris**, le **24/05/2010** à **18:38**

bonjour,rnsouvent avec une garde alternée et si le divorce se passe bien (consentement mutuel) il n'y a pas de pension alimentaire pour les enfants car chacun a les enfants sur une durée identique; mais vous pouvez vous mettre d'accord par une convention si un des époux veut aider en peu plus ses enfants.rncordialement